

# Les pêcheurs professionnels ont rencontré le préfet

Les membres du bureau du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (CRPMEM) se sont entretenus plus d'une heure avec Bernard Schmeltz, préfet de Corse.

La réunion s'est tenue à la préfecture d'Ajaccio, en présence d'un représentant de la Direction interrégionale de la mer (DIRM), ainsi que de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Il s'agissait à la fois d'une discussion à bâtons rompus et d'une prise de contact. "On pose des jalons. Chaque fois qu'un nouveau préfet prend ses fonctions, nous demandons à le rencontrer pour lui exposer les problèmes qui affectent la pêche corse", précise Jessica Dijoux, directrice du CRPMEM.

L'occasion de rappeler l'attachement des pêcheurs insulaires au mode de gestion prud'homale en vigueur. Aux dires des professionnels de la pêche, l'organisation présente de multiples avantages. "La Corse est divisée en quatre prud'homies. Chacune est dotée d'un règlement qui, en général, va au-delà des dispositifs européens." Un autre point positif fait référence "à la présence de chaque prud'homme élu au sein du comité des pêches. De cette fa-



Bernard Schmeltz, préfet de Corse, s'est entretenu pendant une heure avec les professionnels du secteur. / ARCHIVES PIERRE-ANTOINE FOURNIL

çon, toutes les décisions prises collent à la réalité du terrain", se félicite-t-on.

L'inconvénient, c'est que pour le moment, l'Europe refuse de reconnaître les prud'homies et donc le système en place dans l'île. Dans ces conditions, la distance se creuse entre Bruxelles et la Corse sur divers sujets. "Par exemple, sur le Continent, l'oursin sur le rivage est pêché par des

plongeurs équipés de bouteilles. En Corse, cette même pêche se pratique en apnée et fait appel à un quota comme à des périodes de restriction", commente Jessica Dijoux.

## Oursins et langouste

La langouste figure, elle aussi, au cœur de la problématique. Et son sort diffère selon les sites. Le long des

## Trop de tempêtes au printemps

La saison de pêche 2016 a mal débuté. "Cette année, les pêcheurs sont à la peine. La situation est catastrophique", résume-t-on. En cause, la mauvaise météo printanière. "Les coups de vent se sont succédé au printemps. Les pêcheurs ont eu beaucoup de difficultés pour sortir en mer. Or, c'est à cette période de l'année que les pêcheurs font l'essentiel de leur chiffre d'affaires." La tendance à la baisse se ressent tout le long du littoral insulaire. Elle influe sur le moral des pêcheurs. "Un certain nombre pense à vendre le bateau à la fin de l'été", reconnaît-on. Aujourd'hui, on mise sur

un temps clément et une mer calme pour espérer limiter les dégâts. Depuis le comité régional des pêches, on pense d'ores et déjà à activer les aides exceptionnelles - les aides de minimis - pour obtenir des indemnités. Avant d'établir les dossiers, il faudra procéder à un état des lieux des tempêtes et recenser le nombre de jours passés à l'amarre. Quant à la ressource, elle demeure. "Pour le moment, nous n'avons pas à nous plaindre de la raréfaction du poisson. Sans doute parce que la pêche artisanale n'est pas très impactante", analyse-t-on. V. E.

## Le problème des bateaux vieillissants

Le plan de sortie de flotte (PSF) est un autre sujet qui fâche et qui, par conséquent sera abordé en préfecture. "Cet outil existe aux niveaux national et européen. Il concerne les bateaux qui effectuent une monopêche, comme par exemple les chalutiers spécialisés dans le merlu", explique Jessica Dijoux. Ce qui signifie une mise à l'écart de la Corse où diverses espèces sont prises dans les mailles du filet. Pour le comité et sa directrice, il est donc essentiel "d'envisager une version régionale du plan de sortie de flotte".

Le dispositif mettrait un terme à la navigation "de bateaux obsolètes qui n'ont pas la capacité de s'adapter à une pêche plus lointaine, par manque de sécurité", détaille-t-on. Les pêcheurs tournent le regard vers la région. "Nous aimerions qu'elle nous aide dans ce sens pour permettre d'installer des jeunes sur des bateaux neufs." En moyenne, cinq jeunes pêcheurs s'installent chaque année. L'ennui, c'est qu'ils se lan-

cent dans le métier à bord de "bateaux qui ont l'âge de leur grand-père et qu'ils ne peuvent pas vraiment donner de l'ampleur à leur activité. Ils se cantonnent à faire le filet le long de la côte". Ils devront patienter avant d'avoir un outil de travail compétitif, en d'autres termes, "une petite vedette de 7 à 8 mètres, sur laquelle le pêcheur peut œuvrer seul" et qui relève d'une logique environnementale. La directrice place l'accent sur "des moteurs à économie d'énergie, avec moins de rejets de CO2, mais qui coûtent très chers". L'évolution profiterait aux professionnels mais aussi aux poissons et autres crustacés.

"Un vieux bateau ne permet pas de s'éloigner. Le pêcheur, par la force des choses, ira toujours au même endroit, ce qui produira un impact important sur la zone. La vedette plus rapide, permet de s'éloigner et de soulager la pression à la côte", souligne-t-on. V. E.

golfs insulaires, elle connaît d'avantage de périodes de répit qu'ailleurs. "Cette pêche est fermée chez nous de septembre à avril. En revanche, elle fait l'objet d'une ouverture continue, ailleurs, sur le littoral continental." De l'avis de la directrice du comité, il est important que cette approche, plus respectueuse de la ressource que la moyenne, soit prise en compte par les instances européennes. Elle espère aussi "que l'administration d'État soutiendra nos revendications dans ce registre".

Le mode d'organisation de l'activité divise encore Corse et Europe. "Les règlements européens considèrent la pratique d'une seule pêche, la monopêche donc. Or, les petits métiers du secteur, à l'échelon local, sont caractérisés par la polyactivité. Dans la même journée, ils vont aller à la langouste, au poisson, par exemple", poursuit-elle.

Les discussions ont également porté sur la pêche de plaisance qui occupe un peu trop l'espace maritime aux dires des membres du comité. Les tensions se sont accentuées avec les travailleurs de la mer. "Lorsqu'un pêcheur exerce son activité, lorsqu'un filet est calé, le plaisancier doit se tenir à une distance de 150 mètres. Ce qui ne se fait plus du tout", déplore-t-on. Le malaise vient encore d'une surfré-

quentation de la zone par les unités de plaisance et de l'apparition d'une concurrence déloyale.

Jessica Dijoux constate "le développement d'un marché parallèle. Nous voyons de plus en plus de poissons pris à la plaisance et revendus aux restaurateurs". Dans le même temps, ces pêcheurs occasionnels se soucient peu du poids et de la taille de leurs prises. "Ils n'ont aucune limite", s'insurge-t-elle. Et ils ne lésinent pas sur les équipements embarqués. "Les techniques s'améliorent sans cesse. Si bien que certains plaisanciers ont des méthodes quasi-professionnelles et ramènent du poisson en grande quantité. Il ne s'agit pas de consommation personnelle." Pour traiter la problématique, Bernard Schmeltz a proposé "de procéder à des études de la ressource afin d'évaluer l'impact de la pêche plaisance". Le mouvement est d'ores et déjà lancé. "Des thèses sont en cours à l'université de Corse. Tous les chiffres sont en train de sortir", soulignent les professionnels de la pêche. Puis, en toute connaissance de cause, l'État aura un rôle décisif à jouer. Il consistera à "prendre des dispositions de limiter ce marché parallèle". Le préfet, pour l'heure, est d'accord sur le principe.

VÉRONIQUE EMMANUELLI  
vemmanuelli@corsematin.com

Cune Natu 26/07/14